



SNCF VOYAGEURS DPX CADRES TRACTION

ASTREINTE CTT

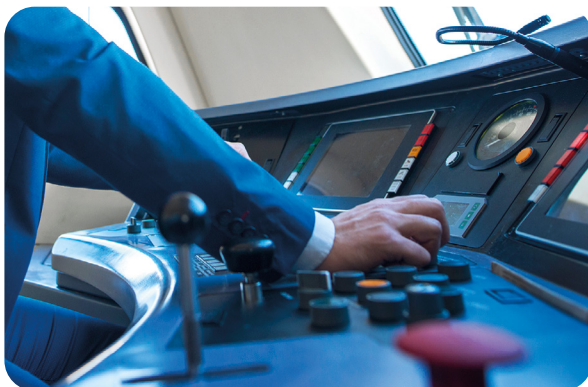
DANGER !

La sécurité n'est pas négociable, elle est fondamentale ! L'UNSA alerte et veille sur les conditions de travail des CTT.

La direction a présenté en commission métier traction du 16 octobre dernier les évolutions majeures des astreintes traction (enquête et relevage). Tirés par l'ouverture à la concurrence ou encore la filialisation de fret, ces changements interrogent !

CE QUI CHANGE ET CE QUI NOUS INQUIÈTE SÉPARATION DES MISSIONS ENQUÊTE / RELEVAGE

Jusqu'à présent mutualisées (E+R), les astreintes sont désormais séparées. La mission de chef de relevage est progressivement reprise par SNCF Réseau.



CHAQUE ACTIVITÉ / EF EST DÉSORMAIS AUTONOME POUR L'ENQUÊTE

Fini le mutualisme interactivités qui garantissait une couverture souple. Chaque entité ferroviaire (société dédiée ou EF) doit organiser son propre cycle d'astreinte traction. L'UNSA s'inquiète pour les agents qui endossent le rôle de RTA : quelles responsabilités, quel périmètre, quels objectifs par rapport à la production et à la circulation des trains ?

LE NOUVEAU SCHÉMA EST À TROIS NIVEAUX

Le nouveau dispositif pour l'astreinte enquête distingue :

- **le responsable traction d'astreinte (RTA)** de l'EF qui prend les décisions et peut rester à distance, qui pourrait ne plus seulement être un CTT et / ou de la traction et qui pourrait couvrir un périmètre plus étendu ;
- **les relais locaux de l'EF** : les mains / yeux sur le terrain, souvent à la place du RTA et qui pourraient ne plus être issus de la traction ;
- **les relais métiers** : conseils et experts techniques à distance issus du matériel ou de la traction.

L'INCERTITUDE OPÉRATIONNELLE

- #1 **Gouvernance de crise** : qui fait quoi, qui est désigné responsable, quel est le niveau de contrôle en temps réel et quelle boucle de rattrapage est effective ?
- #2 **Gestion de l'astreinte** : comment assurer une prise en charge efficace d'un ADC dans une situation dégradée ayant déclenché l'astreinte ?
- #3 **Un risque majeur** : la déportation de la charge et de la responsabilité opérationnelle sur les relais locaux pendant que le RTA, couvrant plusieurs territoires, prend des décisions critiques à distance. ...

EN TROIS POINTS CE QUE L'UNSA EXIGE

- #1 Clarification du rôle de RTA !** Quelles responsabilités ? Ils doivent connaître toutes leurs responsabilités. Les procédures doivent être claires, les périmètres d'action doivent permettre d'être efficaces...
- #2 Clarification du rôle des relais locaux !** Quelles formations et compétences ? Ils doivent être formés, reconnus et protégés juridiquement en cas d'intervention en l'absence du RTA.
- #3 Un haut niveau dans la prise en charge des situations perturbées vis-à-vis des ADC !** Chacun sait que le déclenchement d'une astreinte traction est synonyme de situation à risque pour les ADC.



LE CTT EST L'INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ POUR ACCOMPAGNER LES ADC TANT SUR LE PLAN PROFESSIONNEL QUE PSYCHOLOGIQUE. NE LAISSONS PAS L'OUVERTURE À LA CONCURRENCE SE FAIRE AU DÉTRIMENT DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ !

POUR RAPPEL NOS REVENDICATIONS

CHARGE DE TRAVAIL

- **Réévaluation** des postes de CTT-DPx en prenant en compte la charge de travail réelle *via* un pesage objectif.
- **Mise en place** d'un plan d'action pour réduire la charge de travail et améliorer les conditions de travail.
- **Garantie** d'un collectif managérial de 25 agents maximum par CTT-DPx (tuteurs ou non, quelle que soit l'activité), inscrite dans les textes.

RÉMUNÉRATION

- **Reconnaissance** et réévaluation de la rémunération globale des CTT-DPx (fixe et prime de travail spécifique) par la révision de la grille salariale portée par l'UNSA.
- **Revalorisation** de la prime d'expertise managériale traction.
- **Transformation** et revalorisation de l'indemnité pour la conduite occasionnelle en prime liquidable.

PÉNIBILITÉ

- **Reconnaissance** de la pénibilité pour les emplois repères (ER) 303 et 310 DPx-CTT.



COMPLÉMENT DE LECTURE
Cliquez ici ou scannez le
QR Code pour consulter notre
tract du 9 avril dernier

PÉTITION POUR UNE GRILLE UNIQUE & LA LINÉARISATION DE L'ANCIENNETÉ !

Chaque année compte. Face aux paliers actuels des systèmes d'échelons pour les statutaires et de primes d'ancienneté pour les contractuels, l'UNSA propose d'ores et déjà un premier changement, une première brique d'un projet global de refonte du système salarial : abandonner les paliers d'ancienneté au profit d'une progression continue et linéaire. Ce grand projet de refonte du système salarial de la SNCF pourrait bien redonner du sens à la fidélité et à l'engagement dans tout le groupe public ferroviaire.



UNSA-FERROVIAIRE

© UNSA-Ferroviaire 2025
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS
federation@unsa-ferroviaire.org • Crédits photo **Freepik & Flaticon**
Ne pas jeter sur la voie publique